L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 DECEMBRE 1863. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI SOIR 25 DECEMBRE.

☞ Vu la solennité de Noël nos ateliers seront fermés aujourd'hui et l'Abeille ne paraîtra pas demain.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif et les encanteurs, celles des spectacles et de bal, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes à l'encan de ce jour

Par J. B. Crozat [illegible]

Ventes de demain, samedi.

[illegible]

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Cinq beaux terrains [illegible] rue Poydras.

Par G. Leaumont, à [illegible] d'effets d'habillement pour hommes et enfants, chaussures, chapeaux, &c.

Par R. T. Montgomery, à midi au dépôt [illegible] du chemin de fer [illegible] mélasse, sucre, sirop et cow peas. Et à son magasin [illegible] 250 balles de coton.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Vente de meubles par le Shérif— [illegible]

Nouvelles par la voie du Sud.

Arrivée de Morgan dans les lignes confédérées

NOUVELLES DE CHARLESTON

Des journaux de Mobile du 11 au 15 décembre l'Era a extrait les nouvelles et articles suivants:

Charleston, 12 décembre — Les pertes au fort Sumter hier ont été de 10 tués et de 30 blessés. On n'a pas tiré hier au soir et on n'a pas envoyé de bombes sur la ville.

Richmond, 12 décembre — L'Enquirer apprend que le général Morgan a traversé la rivière de l'Ohio près d'Ashland, Virginie, et qu'il a gagné les lignes confédérées. On ne sait quand il ira visiter Richmond.

Charleston, 12 décembre — Rien de nouveau aujourd'hui. Les batteries ont très peu tiré et on n'a presque pas tiré sur le fort Sumter.

Charleston, 11 décembre — L'ennemi a encore bombardé la ville, par intervalles, aujourd'hui. Quelques maisons ont été atteintes, mais personne n'a souffert.

Vers neuf heures ce matin, un incendie, provenant d'une cause inconnue jusqu'à présent, s'est déclaré dans le fort Sumter et les flammes se sont communiquées à quelques bois de charpente à l'angle Sud-ouest. La charpente a brulé et quelques munitions ont été détruites. Plusieurs hommes ont péri, mais on n'a encore reçu aucuns détails.

Les batteries de terre de l'ennemi ont tiré vigoureusement sur le fort pendant les progrès de l'incendie. Nos batteries et celles du fort Moultrie ont riposté.

CONGRES DE RICHMOND

Richmond, 11 décembre — La Chambre a adopté aujourd'hui plusieurs résolutions d'enquête sur la conduite des divers départements du gouvernement, et pour demander au président des informations sur divers sujets.

La Chambre accueille avec faveur le bill du Sénat pour le rappel de la loi qui autorise les remplaçants.

Les règlements ont été suspendus, et le bill a été renvoyé à un comité.

La Chambre a adopté entre autres résolutions une qui charge le comité des affaires militaires d'examiner l'opportunité de lever par conscription 100,000 nègres valides pour servir comme charretiers, cuisiniers et travailleurs dans l'armée.

La Chambre a renvoyé la résolution de M. Foote pour une enquête relative au traitement des prisonniers yankees et une autre relative aux [illegible] des circonstances de la chute de Vicksburg.

Au Sénat, M. Wigfall a présenté un bill pour créer un corps de [illegible] tous les hommes entre 16 et 18 ans et entre 45 et 60, pour la défense locale et le service des garnisons, et qui ne devront pas être envoyés hors des limites de leur Etat [illegible] exemptés de ce service les fonctionnaires de l'Etat et ceux du gouvernement confédéré.

LETTRE DE RICHMOND

(Correspondance du *Mobile Register and Advertiser*.)

Richmond, 1 décembre — On dit que le Président a pleuré quand il a appris la mésaventure du général Bragg à Lookout Mountain et à Missionary Ridge. Le Président était certainement très attaché à ce général. Mais ce qui importe c'est que maintenant le Président emploie toute son énergie à réparer ces échecs. Il a été en conférences avec le cabinet depuis plusieurs jours, et bien qu'on n'en connaisse pas le résultat, j'espère qu'avant que cette lettre vous parvienne le peuple des Etats du Golfe aura reçu des nouvelles qui lui prouveront que toute la force du gouvernement va être employée en leur faveur et que toute son énergie va être dirigée contre les envahisseurs.

Nous apprenons aujourd'hui que des troupes traversent Atlanta, et nous avons l'annonce officielle de la retraite de l'ennemi dans sa forteresse de Chattanooga. Si le temps, les routes et une armée [illegible] sont les raisons qui le forcent à retarder sa marche jusqu'au printemps, il trouvera sur sa route un obstacle qui le fera trembler. Grant a eu une bonne veine, mais son jour viendra [illegible] celui de Rosecrans.

Les officiers français du steamer Grenada qui est maintenant à City Point comme avant coureur de la flottille qui doit venir chercher le tabac français, ont visité nos prisons yankees et obtenu la preuve de la fausseté des rapports yankees sur l'inhumanité diabolique des rebelles.

LA CAPTURE DU CHESAPEAKE — La nouvelle de la capture de ce steamer donne lieu à beaucoup de commentaires. Beaucoup de gens pensent que le navire a été pris par des hommes du Nord et s'il va en mer, il s'élèvera une nouvelle question. L'Angleterre reconnaîtra-t-elle les boucaniers de New York comme belligérants? Le gouvernement fédéral, si le *Chesapeake* a réellement relâché dans un port anglais ou y relâche par la suite, demandera certainement la remise du navire et des coquins qui s'en sont emparés. (*Corresp. de Washington.*)

ANTAGONISME POLITIQUE — La résolution paraît évidemment prise par les hommes de l'Ouest de ne pas laisser aux Etats de la Nlle Angleterre une influence prédominante à la Chambre ou au Sénat, attire l'attention. Ce parti pris peut même donner lieu à une nouvelle composition des plus importants comités du Sénat, qui sont presque tous présidés par des représentants de la Nlle-Angleterre.

REFUGIES DE L'EST-TENNESSEE—La *Gazette* de Cincinnati dit que des centaines de réfugiés de l'Est-Tennessee sont arrivés à Covington, Ky, dans ces derniers jours. Beaucoup d'entre eux sont dans un grand dénuement et ne peuvent, faute d'argent, se procurer ni aliments ni abris. Le conseil de ville a nommé un comité de secours pour aviser à leurs besoins.

Nouvelles d'Angleterre.

(Correspondance politique et financière.)

LONDRES, 23 novembre

Notre situation financière s'est améliorée; le conseil de la Banque d'Angleterre a maintenu le taux de l'escompte à 6 p. c, bien que celui de la Banque de France, dont la situation influe à un degré extrême sur notre marché, soit à 7.

Cette amélioration doit-elle progresser, ou bien n'est-elle qu'un temps d'arrêt dans la marche progressive vers une crise? Pour résoudre la question autant que les appréciations les plus sûres le permettent, il faut rechercher les causes qui ont produit la dépression.

La situation politique a contribué dans une grande mesure à la baisse des valeurs monétaires. La finance s'est émue des projets de paix universelle de l'empereur Napoléon; elle suit avec une vive sollicitude les progrès de la guerre civile dans l'Amérique du Nord. Or elle semble pressentir que le congrès européen, s'il s'assemble jamais, ne pourra aboutir au but que Napoléon III se propose, et qu'il ne servira qu'à diviser les puissances en [illegible] camps. Quant au conflit américain, elle semble [illegible] lui assigner d'autres bornes que celles de l'épuisement.

Mais la cause principale de l'augmentation générale des demandes de numéraire est beaucoup plus grave que ces vagues appréhensions de guerre, et il n'est pas surprenant que l'argent soit plus rare aujourd'hui, en dépit des énormes envois qui ne cessent de venir de la Californie, de l'Australie et de la Colombie. Presque tous les Etats européens ont dépensé des sommes énormes en préparatifs militaires, tandis que dans les Etats-Unis d'Amérique la grande révolution des timbres courants (greenbacks) a probablement libéré [illegible] d'or que n'en ont absorbé une guerre gigantesque et une prospérité artificielle. Non seulement l'or, mais—ce qui est beaucoup plus important—le capital est englouti dans des dépenses improductives de guerre ou de préparatifs de guerre.

En même temps, le commerce a pris une extension considérable, constatée aussi bien par les statistiques des douanes de la France et d'autres pays que par les nôtres.

De plus, si l'importation du coton n'est guère que de la moitié du chiffre moyen auquel elle montait avant le blocus des ports des Etats du Sud, il faut beaucoup plus de capitaux pour acheter 2 millions de balles à 2 shillings la livre que 4 millions à 6 pences. Ce n'est pas tout: la spéculation la plus effrénée s'est emparée de ce produit, qui prête à d'énormes fluctuations; et cette circonstance aggrave encore l'absorption de capital résultant de l'augmentation du prix élevé du coton.

Vient ensuite notre commerce avec l'Inde, qui prend des développements énormes. A nos importations ordinaires de ce pays, il faut ajouter de grandes quantités de coton et de thé, et presque tout le numéraire que nous y envoyons y reste, parce que les Indiens aiment l'argent avec idolatrie, et que nos exportations dans l'Inde sont insignifiantes comparées à nos importations.

Enfin, dans ces temps derniers il s'est formé un grand nombre de banques, d'établissements de crédit national et international, de compagnies industrielles, beaucoup de ces créations n'étant pas sérieuses, elles ne cherchaient qu'à faire prime.

Telles sont les causes qui ont amené la cherté des matières précieuses. Sont-elles irrémédiables? tendent-elles à disparaître?

Nous avons dit d'abord que de vagues appréhensions de guerre portaient beaucoup de personnes, sur le continent surtout, à garder leurs capitaux, et que notre marché s'inquiétait vivement de la situation de la Banque de France. Nous croyons fermement que si l'empereur Napoléon annonçait l'intention de réduire son armée de 200,000 hommes, les coffres de la Banque de France s'empliraient comme par enchantement, plus qu'ils ne l'ont été depuis 1848. Nous pensons aussi que Sa Majesté pourrait prendre cette mesure énergique sans aucun danger, car la France n'est menacée d'aucun côté. Ainsi tomberaient d'un coup et les craintes de guerre, et les appréhensions de certains de nos capitalistes qui ne voient dans l'émission par la Banque de France de billets de 50 fr, qu'un symptôme de suspension de paiements en espèces.

Quant à la rareté de l'argent, en ce [illegible] été produite par des causes qui nous [illegible] rentées, nous ne pensons pas qu'elle augmente.

D'abord, l'abondance de la récolte [illegible] de grands capitaux généralement absorbés chaque année par l'achat du blé qui nous manque. En second lieu, aussi longtemps que les bons du trésor (*Exchequer bills*) resteront au dessous du pair, et qu'on pourra les donner en acquit des impôts, l'or ne pourra devenir plus rare, or, ces paiements seront facultatifs à partir du 11 décembre. La conséquence en sera qu'une valeur correspondante en bank notes restera en circulation au lieu de rentrer à la Banque.

En second lieu, nos envois de numéraire dans l'Inde diminuent sensiblement. Le coton a baissé considérablement, on est donc moins disposé à y envoyer de l'or pour en acheter au prix courant. Il est vrai que les achats d'espèces pour l'Egypte continueront soit pour importer du coton, soit pour faire face au dernier emprunt, mais tout porte à croire que les arrivages annoncés d'Australie suffiront à couvrir ces opérations.

Troisièmement, le dernier compte rendu de la Banque dépasse les espérances. La réserve métallique a diminué seulement de 11,161 liv. bien que 215,000 livres aient été envoyées à l'étranger; évidemment les provinces commencent à renvoyer à cet établissement l'or qu'elles en avaient retiré.

En quatrième lieu, si le compte de la Banque n'est que de 6 p. c, ses directeurs n'en ont pas moins décrété que les traites supposées provenir des opérations en métaux précieux ou en coton ne seraient escomptées qu'à 6 1/2 et même à 7. De cette manière, le but que la Banque se propose, arrêter l'écoulement de l'or sans porter atteinte aux besoins du commerce ordinaire, sera atteint.

AGITATION EN ALLEMAGNE.

L'exaltation qui vient de saisir l'Allemagne à propos de la succession des duchés et qui menace de faire affluer vers le Nord de nouvelles cohortes de volontaires donne à réfléchir à la presse sérieuse. Déjà l'*Ost Deutsche Post* dit, avec beaucoup de raison:

"La non reconnaissance du roi Chrétien et la reconnaissance du prince d'Augustenbourg, comme duc du Holstein, seront l'annulation du protocole de Londres et conséquemment une question européenne à laquelle la France, l'Angleterre et la Russie se mêleront sur le champ. Et comme nous savons combien certains empires désirent en venir aux mains avec l'Allemagne, nous pensons que la Prusse, ni l'Autriche ne se décideront à laisser sortir de cette question une guerre générale.

"Il est vrai que la Confédération germanique n'a point reconnu le protocole de Londres, mais la Prusse et l'Autriche l'ont reconnu, et on dira à celles-ci: Comment, les traités de 1815 ont cessé d'exister! et vous voulez désavouer des traités plus récents qui portent votre signature! Il est vrai que la Prusse et l'Autriche sont membres de la Confédération allemande et que celle-ci a le droit de contraindre ses membres à remplir leur devoir, qu'elles exécutent les résolutions de la majorité. Mais comment appliquerait-on ce dilemme! Nous croyons qu'une grande agitation régnera sous peu en Allemagne, nous voulons même croire à l'exécution, mais, quant à une guerre de succession pour le Holstein, nous n'y croyons pas."

La Chambre des Députés de Prusse a voté une proposition portant:

1o—Que le gouvernement danois ayant manqué à ses engagements de 1852, la Prusse se trouve également dégagée des obligations qui résultent pour elle du protocole de Londres. En conséquence, elle doit reconnaître le prince d'Augustenbourg comme souverain légitime des duchés de Schleswig Holstein et Lauenbourg.

Le duc d'Altenbourg ayant reconnu à son tour le duc d'Augustenbourg, toute la branche Ernestine de la maison de Saxe a accompli cet acte. Le Hanovre paraît vouloir en faire autant. L'Association de la Grande Allemagne ou autrichienne réunie à Hanovre a pris des décisions qui reconnaissent également le duc d'Augustenbourg comme successeur légitime dans les duchés.

Une partie de l'Assemblée des Etats du Holstein s'est réunie, malgré l'interdiction de l'autorité, à Kiel. On a voté une adresse à la Diète germanique pour lui demander protection des droits nationaux. Les membres absents ont été invités à envoyer, par écrit, leur adhésion à cette démarche.

Un meeting, formé d'habitants de Hambourg et du Holstein, a été dispersé le 20 par la police de Hambourg. La foule s'est rendue alors à un village voisin, où l'on a voté une adresse au duc d'Augustenbourg, pour l'inviter à venir se placer à la tête de son peuple.

Almanach de la Louisiane.—Voici un petit ouvrage qui ne peut manquer d'avoir du succès. M. Francis Bouvain, papetier, rue Bourbon, vient de publier un almanach qui contient une foule de renseignements intéressants sur la statistique du pays. On y trouve des caricatures drolatiques pour chaque mois de l'année et, en outre, des scènes comiques, des contes et des saillies de toute espèce, ainsi que des notions utiles sur les diverses institutions publiques de la Nouvelle-Orléans. Cet almanach qui se présente aux lecteurs sous la forme et avec le volume d'une brochure sera bientôt dans tous les bureaux et dans toutes les maisons.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Neck Hennessy jeune cabman, déclaré coupable d'avoir, à l'incendie du coin des rues Nlle Levée et Gravier, assailli M. Wyman, n'a été condamné qu'à six mois de prison à cause de son âge.

Ch. Baker, qui tient un café près le dépôt du chemin de fer de Jackson, a été déclaré coupable d'avoir blessé Peter Tally d'un coup de couteau. Un excès de boisson et des insultes avaient été la cause de la rixe.

Ann Elms a été condamnée à trente jours de prison pour avoir battu Cath. Flannery.

Mich Wheelan s'est reconnu coupable de voies de fait. Il a, d'un coup de baton, cassé trois dents à celui qui a formulé la plainte. Le juge l'a envoyé en prison pour deux ans.

ENQUETES—Henry Beck, homme de couleur libre, né en Virginie et âgé de 50 ans, est mort au No 90 de la rue Liberté, d'un coup reçu à la tête.

—Le juri d'enquête a présenté un verdict de culpabilité contre Joe Polydor, soldat de corps d'Afrique, dont nous avons mentionné dernièrement l'arrestation au sujet de la mort d'une petite fille.

COUR PREVOTALE—Juge Atocha—Jim Douglas a été condamné à six mois de détention à Tortugas. Il a volé un cheval au gouvernement.

Jno. Derkin et Ch. Tyler, qui ont battu un nègre, ont été envoyés au workhouse pour deux mois.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

VI

La Huguenote—Suite

Ainsi la politique l'emportait enfin sur le gentilhomme dans l'âme du connétable. D'un mot il venait de condamner Clotilde.

— Merci, monseigneur, dit Pomperant, je comprends votre hésitation, car moi aussi je souhaitais d'en venir à cette odieuse extrémité. Je ne ferais pas mourir une femme pour me sauver, moi, mais vous, monseigneur le duc, vous vous devez à tous ces honnêtes et courageux seigneurs [illegible]. Plusieurs sont déjà arrêtés à cette heure, et [illegible]. A cause de ces braves gens, je dois être inflexible.

Et il se rapprocha de la jeune fille.

— Ah! ça! reprit M. de Bourbon, avec un geste de dégoût, vais-je apprendre à faire métier de boucher et de bourreau? Dois-je porter une main violente sur cette belle dont le visage candide [illegible]? Je t'avoue qu'il me serait difficile d'oublier cette lâche action et de te donner désormais l'accolade.

— Nous n'en sommes pas réduits là, monsieur le duc, dit Pomperant d'un air de satisfaction. Dans cette salle où nous sommes presque des prisonniers vous avez encore votre droit de haute et basse justice. Et quant à l'exécution, ajouta-t-il en désignant du regard Moucheron et Chevrette, n'avez-vous pas là deux fidèles serviteurs d'une discrétion et d'une adresse éprouvées, adroits comme des chats-tigres ou des singes, discrets comme des tombeaux? Vos [illegible] n'ont-ils pas déjà été les exécuteurs de vos justices privées, et ce [illegible]?

Les nains en attendant ces mots, sentirent un frisson glacial parcourir tout leur corps.

Pomperant leur fit signe d'approcher.

Ils s'avancèrent tout frémissants. Leurs traits décomposés exprimaient l'horreur, ils pressentaient la hideuse besogne qu'on leur destinait et ils ne se sentaient pas le courage de la refuser. Ils étaient accoutumés à une sorte d'obéissance passive envers le maître qui les nourrissait et les protégeait. Cette soumission était un dogme qui n'admettait ni hésitation, ni calcul. D'autre part ils aimaient déjà Clotilde pour [illegible], et ils la croyaient incapable de trahir le secret du connétable, [illegible] pour oser répondre d'une étrangère [illegible] la confiance des fugitifs. [illegible] des ordres de Pomperant sur leur tête, et s'exposer à partager la condamnation de la jeune fille. Ni l'un ni l'autre n'osèrent donc hasarder une parole.

— Vous m'avez entendu tout à l'heure, n'est-ce pas? dit Pomperant.

Les nains firent un signe de tête affirmatif.

— A l'oeuvre donc! continua le gentilhomme.

Puis saisissant le bras du connétable il l'entraîna dans l'embrasure de la fenêtre voisine, dont le rideau se ferma sur eux.

Se voyant seuls, les nains essuyèrent leurs yeux humides et se serrèrent la main comme pour s'encourager mutuellement. Leurs ombres bizarres dansaient sur les murs de la salle à la lueur vacillante de la lampe. Le silence était profond. [illegible] Chevrette ne [illegible] à cette heure; leurs fronts se mouillaient d'une sueur glacée et leurs yeux dilatés par l'effroi semblaient [illegible].

Moucheron s'enhardit le premier [illegible]. Chevrette ne comprenait pas que la jeune fille restât si doucement évanouie, lorsque [illegible]. Leur raison se brouillait d'une façon étrange. Cependant l'instinct de la servitude agissait toujours en eux, malgré ces angoisses. Ils avaient déjà [illegible] leurs longues échappes de soie, ils les tressèrent en écharpe? et transformèrent en [illegible] en instrument de supplice.

Ils s'avancèrent ensuite sans qu'on entendît leurs pas, rampant comme deux serpents qui glissent dans les hautes herbes jusqu'à ce qu'ils fussent à portée de leur victime.

Alors, avec une adresse merveilleuse, avec une sagacité de sauvages, ils l'enlacèrent dans cet [illegible] comme l'araignée englue la mouche dans son interminable fil, afin de pouvoir sucer son sang à loisir sans travail et sans lutte.

On eût dit que la jeune fille s'était abandonnée aux horribles embrassements d'un vampire et d'une goule. Leur tâche accomplie, les nains comme pris d'un vertige soudain, s'élancèrent ensemble aux côtés de Clotilde, et leurs mains s'enlacèrent autour de son cou.

A ce moment même la malheureuse s'éveilla de sa torpeur et rouvrit les yeux.

Elle resta glacée d'épouvante en sentant presque accroupis sur ses épaules, ces deux êtres difformes qui lui apparaissaient hideux comme ces monstres de pierre que les sculpteurs du moyen âge taillaient au portail des cathédrales à côté des saints, des martyrs et des vierges.

Elle voulut porter ses mains en avant pour écarter de son visage ces têtes démoniaques qui lui brûlaient le front de leur haleine ardente mais un pouvoir inconnu paralysait ses bras et les attachait à ses flancs.

Elle voulut rejeter sa tête en arrière, mais ses regards ne pouvaient quitter ces yeux fauves qui se fixaient sur elle, étincelants comme des tisons dans l'ombre et qui la fascinaient avec cette puissance qu'exerce le serpent sur l'oiseau.

Cependant, après quelques secondes de cette folle terreur, Clotilde reconnut Moucheron et Chevrette; alors la contraction de ses traits s'effaça et l'ombre d'un sourire parut sur ses lèvres.

Pour elle, Chevrette et Moucheron n'étaient-ils pas ses seuls amis? Que pouvait donc craindre d'eux l'indigente orpheline dont ils avaient eu pitié?

Mon Dieu! murmura-t-elle en cherchant vainement à relier dans son esprit le présent au passé, pourquoi suis-je ici, et que m'est-il arrivé? Un nuage obscurcit ma pensée!.... mes membres sont engourdis.... Aidez-moi donc à me soulever, bonne Chevrette.... Mais, d'abord, merci de ne pas m'avoir abandonnée.... d'être restés à veiller sur moi!......

Clotilde avait une si douce mélodie dans la voix, des notes si pleines de larmes et de reconnaissance en prononçant ces simples paroles, que les nains en furent émus.

La bouche de Chevrette se crispa nerveusement, ses dents aiguës s'entrechoquèrent et deux larmes mal contenues s'échappèrent de ses yeux.

— Vous pleurez! reprit Clotilde en regardant la naine avec effroi, de quel nouveau malheur sommes-nous donc menacés, mes amis! Vous ne répondez pas! Vous n'osez pas me répondre! Vos yeux sont hagards et vos visages consternés! Oh! je vous en supplie, dites-moi ce qui s'est passé pendant cet étrange sommeil qui m'a laissé dans ma pauvre tête que trouble et confusion!

—Clotilde! dit le nain d'une voix étouffée, ne nous interrogez pas! ne nous regardez pas! maudissez nous! mais ne nous parlez pas de votre voix douce! ne nous appelez pas vos amis, quand nous sommes......

Il ne put achever et ajouta tout bas, avec l'air désespéré d'un serviteur qui ne remplit pas son devoir.

Je sens bien que si elle me regarde ainsi avec ses yeux tristes et bons, je n'aurai jamais le courage d'obéir, moi!...... Un chat-tigre aurait pitié d'elle et replirait sa griffe sous le velours!

Mais pendant que Moucheron se parlait ainsi à lui-même, Chevrette, dans le cerveau de qui les sensations s'effaçaient plus rapidement qu'une empreinte sur le sable, avait enlacé le cou de Clotilde avec une spontanéité de mouvement si rapide, que la jeune fille, prise tout à coup comme dans un étau, ne put pousser qu'un cri déchirant.

Ce cri fit tressaillir Pompérant. Quant au connétable, il jeta à son gentilhomme un regard si sévère, que celui-ci n'osa le retenir, et le brave seigneur, dont la conscience avait tout à coup été troublée dans ses plus intimes replis, écarta la draperie, s'élança vers les nains, et, sans dire un seul mot, les saisissant tous deux dans ses robustes mains, les envoya rouler au milieu de la salle.

Non seulement le prince avait été ému au plus profond de son cœur, mais il s'était dit que si François, le galant chevalier, pouvait accuser avec justice, à la face du monde, son cousin le connétable de Bourbon d'être un assassin de femmes en même temps qu'un traître, le monde entier, qui aurait peut-être absous le traître, condamnerait l'assassin et donnerait gain de cause au roi.

Devant cette pensée, tous les arguments de son complice tombèrent brisés comme un fétu de paille. Les capitaines du seizième siècle n'étaient pas des céladons, et nous sommes forcé de raconter leurs caractères et leurs mœurs dans toute leur brutale naïveté; les accommoder à la mode d'aujourd'hui serait commettre un injustifiable anachronisme.

Dès que Clotilde fut délivrée de ses entraves, elle promena autour d'elle des regards étonnés et ses yeux rencontrèrent ceux de M. de Bourbon; alors elle comprima son front entre ses mains comme pour dissiper le nuage qui obscurcissait sa pensée.

Le connétable s'approcha d'elle avec cette courtoisie familière dont il usait envers ses inférieurs et qui lui avait gagné tant de cœurs.

—Mademoiselle, lui demanda-t-il, me reconnaissez vous?

—Oui, répondit la jeune fille, vous êtes l'un des nouveaux hôtes de M. le comte de Montboron.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS

Jeudi, 24 décembre, à 5 heures P. M.

COTON. [illegible]

SUCRE ET MELASSE. [illegible]

PORC. [illegible]

FARINE—La seule vente que nous ayons à rapporter est celle d'un lot de 10 barils de bonne extra à $9 25 le baril.

FRET. [illegible]

DIVERS. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 25 décembre 1863

Arrivables [illegible] veaux, [illegible] bœufs, [illegible] cochons, 50 veaux. A vendre: 487 bœufs, 556 cochons, 563 moutons, 76 veaux et 9 vaches.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, net		17 cts la liv
"	"	14 à
3e	"	12 à
Texas, 1re qualité, par tête		$30 à 45
" 2e	par tête	$40
Veaux, 1re qualité, par tête		$20 à 25
" 2e qualité, par tête		$10 à 15
Cochons, par gr		9 à 11 cents la livre.
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$8 à 10
Vaches à lait, par tête,		$60 à 90 gros.

LISTE MARITIME.

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Marié civilement le 23 décembre 1863, M. J. C. ALTHABER capitaine de la barque prussienne "Vorwarts" d'Anclam, avec Mlle ELEONORE BOYE, de Ville Comtale, canton de Melan, arrondissement de Mirande, département du Gers, France

Marié, le 23 décembre 1863, par le révérend Marchand, à l'église St Vincent de Paul, M. NICOLAS DOLEZE à Mlle PHILOMENE LAFRANCE, tous deux de la paroisse Plaquemines, Lne.

Décédée hier, à 3 heures du matin, à l'âge de deux ans et demie, LOUISE M., fille de Louis Aristide AUBERT et d'Ernestine Fontenette.

ATTENTION

☞ Mr R. T. Montgomery, encanteur, vend, samedi, 26 du courant, à 10 heures et demie, pour le compte du gouvernement, au coin des rues Frenet et Poydras, 160 chevaux.—A l'heure, au magasin d'encan, rue du Camp, N. 21, 250 balles coton.

A LOUER

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS situés rue St Louis près du marché au sucre. S'adresser à EDW. DUBREVE, 63, rue St Louis.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 24 décembre.

[illegible]

Liste des lettres Françaises, Espagnoles et Italiennes,

RESTANT AU BUREAU DE LA POSTE LE 24 DECEMBRE 1863.

Abadie, B	**A** Antonin
Aveuna, le	Aubert, Jn L
Angel, Marie	Aubert, Jacques
Arbeale Raymond	Augustin, D
Avra, M. Dr	**B**
Barriere, Ml	Bertrand, Arnaud
Brazie, Antoine	Bonne?, John
Barzon, Jean	Beaudoin, Th
Blanchon, Rosa	Bertaud, Coralie
Barbarino, Pietro	Brisseau, J P
Barona, S	**C**
Carola, Mme	Cogado Carlo
Cadecy, Chas	Conde, Pietro
Caprette, P	Cyre, Marie
Cavallo, Vicenzo	Borel? de Pouvas
Corre, C H	Cornet D
	Coret, M
D	
David, H	Donat, Aurea
Duval, E	Dega?, A & Co
Dubois, J	Dubuc?, Mme
Derouche, Mme	**F**
Fava, Stefano	Farina, D
Fievre, F	Fouquier, L
Fern, G	**G**
Gazo, B. Lorenzo	Giordano?, Mme
Giovan, Pietro	Grisola, Angelo
Garet, Chas	**J**
Jacquet, Gustave	Jean, M
Jolie, Pierre	**L**
Larrou?, A Co	Labadie, J P
Lacroix, Jh	Lebrun, Jean
Laurent, François	Lenoir, Octave
Loup?, F	Lozano, Angelo
Lacroix, Jean	Leroux?, Mme
M	
Marcus, Aut	Martin, B
Marie, F	Maquet, Arg
Maze, A	Mettre, Jean
Muybe?, Cas	Mottet, David
Martinez, Chas	Meunier, Pierre
Marc, L	Meu?, M M
O	
Ottrey, Jacques	**P**
Prat, P, Mme	Pereira, F
Postalo, Dominico	**R**
Ribb, A D	Ribba?, Michel
Rafael, Dominico	Robert, Emile
S	
Saves, Ant	Segura?, Javier
Saulay & Co	Serville?, Chas

☞ Voir la liste entière en [illegible]

J. M. G. PARKER, Maître de Poste.

AVIS.

☞ [illegible] EVENING STAR [illegible]

[illegible] ELLIOTT & MCGEHEE?

BUREAU DU CONTROLEUR,

Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, 21 déc. 1863

[illegible]

Marché Poydras,

Marché Dryades,

Marché Ste? Marie

Marché Treme,

Marché du Port,

Marché Washington,

Marché St Bernard,

Marché Lafayette ou Soraparu.

STODDART HOWELL

Contrôleur

Approuvé

JAMES F. MILLER,

Capt. [illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans

[illegible]

JAMES F. MILLER Capt. [illegible]

POUR MATAMOROS

[illegible]

FERNANDEZ & CO.

ALMANACH

DE LA LOUISIANE.

1re Année

[illegible]

FRANCIS BOUVAIN

Papeterie, rue Bourbon

A LA PLUME DE BRONZE.

Perdu ou égaré.

Un billet [illegible] par Henry Ar[illegible]

CHEVRE TROUVEE.

[illegible]

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans

[illegible]

Hébert & Escousse,

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

131, rue de Chartres

REÇU PAR L'EVENING STAR

Un magnifique assortiment de

LIVRES POUR ETRENNES,

De la Bibliothèque Rose [illegible]

Volumes [illegible]

Dorés, Richement enluminés.

[illegible]

LIVRES DE PRIERES

EN FRANÇAIS ET EN ESPAGNOL

Reliure riche et ordinaire.

[illegible]

UNE BIBLIOTHEQUE

[illegible]

Œuvres de Buffon, Lamartine, Hugo, Voltaire, Le Sage [illegible], Molière, &c.

Marchandises Sèches pour les jours de fêtes.

T. DANZIGER

VIENT de recevoir par le dernier [illegible]

[illegible]

Mouchoirs [illegible]

[illegible]

FLANELLES blanches

CASIMIRS

SATINETS.

COUVERTURES [illegible]

THEO DANZIGER,

au coin des rues Royale et St. Philippe

Liquidation

POUR CAUSE DE DEPART.

Mme SOPHIE BEERWS,

53, rue Royale, encoignure Bienville,

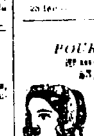

Annonce aux dames qu'ayant vendu sa maison pour quitter la ville prochainement elle fera une forte réduction sur toutes ses marchandises pour faire sa liquidation. Elle invite les dames qui voudront faire de bons marchés à venir voir ses articles. Elles trouveront une quantité d'articles sur lesquels une réduction sera faite de cent pour cent.

Chapeaux de paille, de	$8 à 10
do de velours riches, de	4 à 10
do pour enfants, de	5 à 10
Pelotes en dentelles de laine, de	15 à 30
Pélerines et Rotondes do de	6 à 40
do Chantilly, de	25 à 35
Voilettes, voile dentelle, de	2 à 10
Barbes Chantilly, de	3 à 10
Pélerines application et valenciennes de	5 à 30
Valenciennes et entre deux de valenciennes de	
garnis en point d'Alençon et application, depuis	6 à 100
Col application	5 à 10
Cardinales noirs, brodés et garnis de dentelle	15 à 16
do do de tulle de	6 à 9 00

Une grande quantité d'autres articles.

A vendre à des conditions avantageuses: Un beau lustre de salon et une machine à coudre n'ayant servi que trois mois.

23 déc—jusq 21 jv

MADAME SOPHIE,

51............rue de Chartres............51

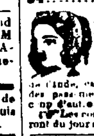

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'aux dames nouvellement arrivées, qu'elles trouveront chez elle un grand assortiment de belles dentelles noires et blanches, des étoffes pour soirées, sorties de bal, fleurs, plumes pour coiffures et garnitures de robes, manteaux, cachemires de l'Inde, cachemires brochés, velours pour bas et mouchoirs, broderies, lingeries, parures en jais, et beaucoup d'autres articles.

☞ Les commandes de robes et chapeaux s'exécuteront du jour au lendemain.

17 déc—1m

ARTICLES DE MODES

No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c.

Il est autorisé par MM. Walther Bros et Wm Evl, Jr, de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent.

EN débarquement du navire Henriette, de Bordeaux—500 caisses vin rouge St Julien Médoc de Bouquet, à vendre par HENRY VALTON & Co, 17, 29 et 31, rue Bienville

21 déc

AVIS.

UN CERTAIN [illegible]

Avis au Commerce, Arts et Industrie.

[illegible]

Ed FROIDEVAUX

52..................Chartres..................52

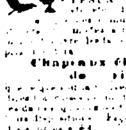

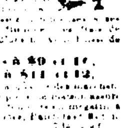

[illegible]

Chapeaux élégants à $9 et 11, do riches à $11 et 12.

[illegible]

DEMANDE D'APPARTEMENT

On demande [illegible] appartement [illegible] S'adresser à M. X. Y. Z., au bureau de ce journal.

ON DEMANDE

UNE [illegible]

ON DEMANDE

D [illegible] chez Mme [illegible] No 4 rue de Chartres.

Changement de local.

MM. GRIEFF, RYBNESKA & Co, se sont établis [illegible]

Traites sur Paris,

En sommes à convenir [illegible] par J. AVET [illegible] Bienville

JOHN TOURO, Notaire,

No 12 Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires [illegible] en général.

VETEMENTS D'ENFANTS

AU PRIX COUTANT!

Les dames trouveront chez le soussigné un choix varié de VETEMENTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR JEUNES GENS, JEUNES GARÇONS ET ENFANTS, A TRES BAS PRIX.

A vendre par L. W. LYONS,

Coin St Charles et Commune.

VETEMENTS! VETEMENTS!

IL VIENT D'ETRE REÇU

UN ASSORTIMENT VARIE

DE

VETEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER,

DANS LE DERNIER GENRE.

Faits des meilleures étoffes et de la manière la plus solide.

Ainsi qu'un nouveau stock complet de

Chemises et articles de toilette.

☞ A vendre aux plus bas prix du marché.

N B Vêtements faits sur commande, dans le dernier genre, avec promptitude et soin.

L. W. LYONS.

20 déc 26, 28 et 30, rue St Charles, coin Commune.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle-Orléans, 17 décembre 1863.

LE [illegible] du courant, à une élection tenue par les actionnaires de cette Institution, ont été élus, à l'unanimité, Directeurs pour l'année—

Chs. Cavaroc	D. Fatjo,
W. B. Schmidt,	Ant. Giraud,
A. B. Charpentier,	J. J. Fernandez,
C. J. Leeds,	J. A. Seignouret,
J. Viosca Jr,	Chs. Lafitte,
M. Puig,	P. Casenave,
	A. Thibault.

Et aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs, M. Chs. Cavaroc a été élu Président à l'unanimité.

19 déc AM. FORTIER, caissier.

Chapeaux! Chapeaux!

25, Rue des Magasins, 25.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle-Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, par colis ou par douzaine.

Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux nouveaux genres.

☞ Manufacture à Brooklyn, New York.

11 nov—1m M. N. BENEDICT

Chapellerie Française,

MAISON DREZ,

Coin Canal et Chartres.

Cette maison si bien connue a l'honneur d'informer ses amis et le public en général un assortiment complet de CHAPEAUX FANTAISIE pour hommes et enfants, venant d'être reçus par le Geo. Washington.

La maison DREZ fait sur commande tous genres de chapeaux pour hommes et enfants et fabrique le chapeau coiffe militaire.

HOUBLON.—50 balles Houblon de la récolte de 1862 et 1863, A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour la suite des annonces de ventes à l'encan, voir la deuxième page.

Habillements pour hommes et enfants, bottes, souliers, chapeaux, &c

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salles d'encan 63, rue de Chartres.

SAMEDI 26 courant, à 10 heures du matin [illegible] habillements pour hommes et enfants [illegible]

AUSSI—

[illegible] draps d'Turin, alpaca [illegible]

AUSSI—

[illegible]

Vente pour cause de liquidation!

Groceries, Vins, Liqueurs, Sucres, Cafés, Tabacs, Poivre, Huile Sardines, &c. &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI [illegible]

Succession de Henry Reifel—No 17,921.

Propriété de valeur dans le Premier District.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. GUTIERREZ, encanteur

[illegible]

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville [illegible]

Succession de Henry Reifel—No 17,921

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ

R. GUTIERREZ, encanteur

[illegible]

Marchandises sèches, souliers et meubles.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

R. GUTIERREZ, encanteur

SAMEDI [illegible]

93 .... Vieille Levée 93

Grande confiserie à vapeur.

ERNEST TURPIN

A [illegible]

FETES

DE NOEL

ET DU

JOUR DE L'AN.

MANUFACTURE DE CHOCOLAT

ET

Confiserie à la vapeur.

D. LOPEZ

85, rue de Chartres

Nouvelle-Orléans.

[illegible] CARTONNAGES DE LUXE [illegible] BONBONS FINS ASSORTIS PAR EXCELLENCE [illegible]

CHOCOLATS A LA CREME,

CHOCOLATS PRALINES,

CHOCOLATS A LA LIQUEUR,

CROQUETTES RICHELIEU,

&c. &c. &c.

[illegible]

☞ M. Lopez invite [illegible]

CONFISERIE DE L'OPERA,

Encoignure Bourbon et Toulouse.

[illegible]

2 déc—uaut JULES HIMBERT

Etrennes! Etrennes!

ANCIENNE MAISON BELLANGER

Encoignure Royale et Orléans.

J. AYNAUD, Confiseur,

A L'HONNEUR d'informer le public en général qu'il vient de recevoir de PARIS et de MARSEILLE les articles suivants:

Dattes muscades, Pistoles, Fruits cristallisés, Figues sèches, Pates d'abricots, en boîtes.

PRUNEAUX d'Agen, RAISIN de MALAGA, CEDRATS, ORANGES, POIRES, PECHES, CHINOIS cristallisés, en caisses.

BISCUITS de RHEIMS, NOUGAT &c. &c.

Véritable LIQUEUR de la CHARTREUSE.

—Aussi un grand assortiment de—

CHOCOLAT en tablette,

De à la crème,

De praline,

FONDANTS et BONBONS assortis.

Prenant en considération la gêne générale, et désirant permettre à ses clients, et au public de s'approvisionner, comme de coutume, de dragées pour les fêtes, il a résolu de les vendre au PRIX COUTANT pour cette occasion seulement. Il les vendra donc:

Par livre, [illegible]

Et à raison de 75 sous pour toute quantité au dessous d'une livre.

La qualité des dragées ne le cède en rien à celle des autres saisons. Les cartonnages seront vendus également au PRIX COUTANT.

DUNTZE & Co,

Encoignure Royale et Conti,

OFFRENT à vendre, par les derniers arrivages du Nord et d'Europe—

50 JAMBONS de Westphalie,

30 FROMAGES suisse, 1ere qualité,

200 boîtes CRACKNELS,

100 BISQUITS de Capitaine,

25 caisses de CONFITURES de Hollande,

20 douzaines GELEE de Groseilles,

1000 boîtes D'ASPERGES de Lubeck,

25 barils de PICKLES anglais,

400 livres de SAUCISSONS de Lyon,

25 barils de VINAIGRE blanc,

25 caisses VINAIGRE à l'Estragon,

Un assortiment des VINS fins de la maison Fred. Kepper & Co, de Bordeaux, tels que—Lafitte 1846 Chateau Larose, Giscous, Chas. Palmer, Chateau Tertre, Cos, Haut Brion, etc.,

PATES truffés, PETITS POIS, CHAMPIGNON, TRUFFES, etc.,

Produits du Nord—BŒUF du marché de Fulton en boîtes et à baril, MAQUEREAUX & SAUMON en barils, etc., LANGUES de bœuf, FROMAGE en forme d'Anana, FROMAGE imitation anglaise, OLIVES espagnoles, VIANDES conservées en boîtes de ferblanc, SAUMON, HOMARD et MAQUEREAUX frais en boîtes, TOMATES, BISCUITS à sou de Boston, &c.

21 déc—23 2t

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

VENTES A L'ENCAN.

Vente continuée

Objets pour étrennes en porcelaine—Vente sans réserve

PAR J. B. CROZAT, encanteur

Bureau No 9, rue Royale.

VENDREDI 25 courant à la vente à onze heures, à son magasin d'encan, savoir:

Bottes à poudre, flacons, ornements de toilette et de cheminée, &c. &c.

Conditions—comptant payables en billets ayant cours 25 déc

Bottes, Souliers et Brodequins

PAR E. ROGER & Co,

JOSEPH HOLT, encanteur

SAMEDI 26 [illegible] à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

[illegible] bottes, souliers et brodequins.

Aussi—

[illegible] chapeaux &c.

Conditions à la vente. 25 déc

Mélasse, sucre, sirop et cow peas.

Vente par ordre du capitaine S. W. Cozzens, surintendant des habitations, pour le compte du gouvernement des Etats Unis.

PAR R. T. MONTGOMERY

IL sera vendu samedi 26 décembre à midi, au dépôt [illegible] de fer des Opelousas—

[illegible]

[illegible] de mélasse,

[illegible] Sirop,

[illegible] mélasse,

[illegible]

4 boucauts cow peas.

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats Unis 25 déc

250 balles coton à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu samedi 26 du courant à 11 heures au magasin d'encan rue du Camp No 21

250 balles coton.

Des échantillons seront exposés à la vente.

Conditions: comptant en billets du Trésor des Etats Unis 25 déc

COTON COTON.

PAR PHINNEY & AMORY.

G. P. PHINNEY, Encanteur,

Bureau au coin des rues Camp et Commune

IL sera vendu, samedi 26 du courant, à midi, à notre magasin d'encan au coin des rues Camp et Commune, par ordre de l'honorable B. F. Flanders, surintendant des [illegible] Département du Trésor—

[illegible] COTON pour être vendues par conditions.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 25 déc

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — [illegible]

[illegible]

Description de la Propriété d'après le transfert [illegible]

[illegible]

Bureau, [illegible] jour de décembre A. D. 1863 E. H. LEHMANN, Député Greffier

Succession de Arnoul Anglaisere—No 19,939.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pourrait concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur à l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte

Par ordre de la Cour A. MOREL

2 déc—25, 2 et 2 jv Député greffier.

Succession de Arnoul LeBourgeois—No 20,185.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— Attendu que Armand LeBourgeois a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Armand LeBourgeois décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour, A. MOREL,

21 déc—21—jv 2 Député greffier.

CHAMPAGNE

Cie Farre, Reims.

APPOINTED TO FURNISH

GREAT UNIVERSAL EXHIBITION

FOURNISSEURS

DES COURS DE

FRANCE, D'ESPAGNE ET DE PRUSSE

Vin de Sillery, de Cabinet et Impérial

DEPOT CENTRAL 7, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE PAR MM:

DUNTZE & Cie;

HENNING & CAMPBELL;

J. H. CARTER & Cie

CHAMPAGNE

de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15:

60 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles.

30 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co, en grandes et demi bouteilles.

PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNE.

10 caisses champagne, cachet vert

B. E. CASTENDYK,

6 oct 11 rue Tchoupitoulas No 15.

Almanach pour 1864,

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE

MICHON & SCHWEITZER,

166—RUE ROYALE—166

15nov—1m.